

de Sicile avec
ceux nou-
vellement
sujétz à
Naples.

pois-chiches avoient donné lieu aux troubles qui agitent encore l'Eglise, & la Monarchie de Sicile, dont on fit un objet de violation d'Immunité Ecclesiastique. Il vient d'arriver quelque chose d'à peu près semblable dans le Royaume de Naples, qui, peut être, aura d'aussi fâcheuses suites, ainsi il est à propos d'en marquer ici la naissance.

Evêque qui
excommunié
ceux qui ar-
rêvent un
chariot de
Sel de contre-
bande.

Les Magistrats Royaux de Naples, voulans faire exécuter les Reglemens faits contre la contrebande, sur tout celle du Sel, qui portoit un notable préjudice aux Revenus de l'Etat. Les Gardes établis à ce sujet, saisirent au mois de Janvier proche de *Bari*, un chariot chargé de *Sel de contrebande*, il étoit attelé des Mulets de l'Archevêque de Bari & conduit par des gens qui se disoient être à son service; le Prélat envoya la nuit enlever le chariot à main armée du lieu où les Gardes l'avoient mis en sequestre. Le lendemain il fit fulminer une Sentence d'excommunication réservée au Pape, contre tous les Officiers de la Ferme du Sel. Le Comte de Thaur Viceroi de Naples, & le Conseil Collateral, écrivirent une Lettre à l'Archevêque de Bari, qui lui fut portée par Mr. Gaëta frere de ce Prélat, par laquelle on lui faisoit sçavoir, que s'il ne revoquoit promptement ces Censures, on prendroit contre lui les mesures convenables dont on a accoutumé de se servir, contre ceux qui abusent manifestement de la Puissance Ecclesiastique dans des cas qui ne regardent que la justice Seculiere. Pour donner plus de poids à cette représentation & prévenir le désordre, on fit marcher quelques Troupes Allemandes vers la Province de Bari. C'est tout ce que nous en avons appris jusqu'à present.

XII. Le bruit qui s'étoit répandu, que la
Con-